

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Autorisation de programme / crédits de paiement 2025 – opération « annexe mairie et halle festive »

Délibération 2025-18

Par délibération en date du 25 janvier 2022, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme (AP) concernant le projet de construction "Annexe mairie et halle festive".

Compte tenu de la prise en compte de travaux et d'aménagements non prévus initialement au marché, l'autorisation de programme doit être revue à la hausse afin de maintenir l'équilibre global de l'opération.

Il convient donc de délibérer afin de réajuster l'autorisation de programme et la répartition du montant des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 062 732,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022	2023	2024	2025
	59 080,09 €	355 520,02 €	2 199 349,17 €	448 782,83 €

DÉLIBÉRATION

VU l'article L2311-3 du CGCT ;

VU l'article L2311-9 du CGCT ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 février 2025 ;

VU le budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT le projet "Annexe mairie et halle festive" ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE MODIFIER** l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) concernant le projet de construction "Annexe mairie et halle festive" ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiements comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 062 732,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022	2023	2024	2025
	59 080,09 €	355 520,02 €	2 199 349,17 €	448 782,83 €

- **D'INSCRIRE** les Crédits de Paiement de 2025 au Budget Primitif 2025 sur l'opération concernée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire, 
Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB18

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Autorisation de programme/crédits de paiement 2025 - opération "annexe mairie et halle festive"

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 25/03/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB18-Autorisation de programme-crédits de paiement 2025 opération annexe mairie et halle festive .pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB18-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025